Une charte pour bâtir une école libérale

Du fait de son appartenance au CLIMOPE qui doit être représenté dans le comité national de suivi de la Charte pour bâtir l'école du XXIe siècle, l'ICEM est amené à s'interroger sur l'attitude à tenir face à ce projet présenté, fin août 1998, par Claude Allègre : allégeance, critique ou rejet.

L'utilisation, en introduction à la Charte, de la référence à la mondialisation et aux nouvelles technologies de communication, pour justifier l'adaptation de l'école, n'est pas originale. Le ministre, certainement conscient des critiques qu'il encourre, tempère son propos en rappelant que l'école doit rester *« fidèle à ses principes, à ses idéaux, à ses buts, sans renier ses principes fondamentaux (1) ».* Il oublie malheureusement de préciser à quels principes, à quels buts il fait allusion alors que la charte se veut *« référence pour les évolutions à venir de l'école primaire (2) ».*

Un seul idéal est mis en exergue : l'égalité des chances. Nous ne reprendrons pas ici la critique de ce thème déjà présentée dans un éditorial de notre revue (3). Il nous suffira de rappeler notre opposition permanente à cette notion que nous dénonçons en ces termes : *« En fait l'égalité des chances au niveau de l'éducation est le leurre de la société capitaliste "libérale"* [...] *Pour nous la remise en question du système éducatif est liée à celle du système social et économique. L'école est dépendante du mode de production : c'est un appareil d'État. Elle est un instrument du pouvoir d'État : elle vise à soumettre l'enfant à une idéologie et à lui donner une place dans le processus de l'économie capitaliste et de ses fins. Dans la production, la division du travail, l'apprentissage de la journée réglée par des horaires stricts, sont des fonctions indispensables pour la reproduction du système. De même, à l'école, le système se perpétue par l'enseignement morcelé en matières fondamentales et secondaires, enfermées dans des horaires précis et immuables.* [...] *Nous croyons la justice sociale incompatible avec une économie d'exploitation et de profit et nous attaquons le mythe de l'égalité des chances. Mais c'est également pour cette raison que nous refusons d'isoler le problème des contenus enseignés de celui du mode d'appropriation de ces contenus* [...] *(4) »*

Quelques rappels séduisants sur la laïcité et la citoyenneté ou sur des notions comme l'autonomie, la socialisation, la responsabilité, ne suffisent pas à camoufler les dangers du dispositif ministériel :

De nouveaux programmes

Centrer les programmes sur « parler, lire, écrire et compter », tout en souhaitant adapter l'enseignement à des publics divers, risque d'entraîner un renforcement des travers que nous connaissons déjà (math-français, français-math à longueur de journée) tout en laissant la porte ouverte à une école à plusieurs vitesses.

L'adaptation des rythmes scolaires à ceux de l'enfant et aux conditions sociales

Nous nous sommes toujours élevés contre la distinction, même si le terme de hiérarchie est récusé, entre les disciplines. Aux enseignants les matières « fondamentales », aux autres intervenants (aides-éducateurs, intervenants extérieurs, éducateurs sportifs et culturels) les matières « secondaires » (chant, dessin, danse, éducation physique et sportive, langues vivantes, nouvelles technologies). Finies l'interdisciplinarité et la globalité que nous revendiquons dans les apprentissages. Conjointement, la porte est ouverte à un renforcement de la didactique des disciplines et de la transmission de savoirs. Renforcement aussi des inégalités puisque les collectivités locales verront ainsi leur contrôle renforcé sur les activités scolaires.

La transformation du métier de professeur d'école

Plus grave encore, et fort lourde de conséquences, est l'apparition d'un enseignant contrôleur et coordinateur des personnels intervenant dans l'école. Le professeur d'école devient ainsi le supérieur hiérarchique, ayant autorité sur des personnels aux statuts précaires et tous différents (aides-éducateurs, éducateurs sportifs et culturels, moniteurs municipaux, CES, etc.). Bien faibles seront les possibilités de revendications et de luttes communes. Nous voilà bien loin des équipes pédagogiques avec rotation de la fonction de directeur ainsi que de notre revendication de six enseignants pour cinq classes. L'école, si l'opération réussit, fonctionnera désormais avec le minimum de personnels titulaires et un volant de personnels aux statuts précaires et soumis aux pouvoirs locaux.

Et pour nous qui critiquons la division du travail, quel modèle de rapports sociaux proposerons-nous aux jeunes dont nous avons la responsabilité ? D'un côté, un adulte qui conçoit, coordonne, contrôle, donne des indications et dispense l'enseignement. De l'autre, des exécutants ! Nous voilà loin de la coopération...

On pourrait nous reprocher d'extrapoler, de faire un procès d'intention ou de crier au loup lorsque nous dénonçons, dans la Charte pour bâtir l'école du XXIe siècle, une tentative d'adaptation de l'école au libéralisme. Pourtant, on ne peut qu'être frappé par la complémentarité entre le rapport du recteur Claude Pair et la Charte. On peut noter les propositions similaires des experts de l'OCDE (confier la classe à une équipe de professeurs, faire intervenir en classe des adultes autres que les enseignants et introduire les nouvelles technologies) (5) dont on sait qu'ils sont les chantres du libéralisme le plus pur et le plus brutal. C'est finalement à Claude Allègre, lui-même, de nous donner l'explication : « Je veux instiller l'esprit d'entreprise dans le système éducatif » (6) !

Jean-Marie Fouquer

(1) Claude Allègre, *Une Charte pour bâtir l'école du XXIe siècle,* 28 août 1998.
(2) Claude Allègre, *Une Charte pour bâtir l'école du XXIe siècle,* 28 août 1998.
(3) Jean-Marie Fouquer, *Relever le défi, Le Nouvel Éducateur* n° 102, octobre 1998,
(4) Collectif ICEM, *Perspectives de l'éducation populaire,* Cannes, 1978.
(5) Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Analyse des politiques éducatives, OCDE, 1998.
(6) Claude Allègre, *Les Échos,* 3 février 1998.